

Pomy



Assermentation des autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Nous vous informons que la cérémonie d'installation des autorités communales pour la législature 2016-2021 se déroulera le

mercredi 20 avril 2016 à 19h30 au centre Orif.

Le préfet procédera dans un premier temps à l'assermentation des membres du conseil, puis à celle des membres de la nouvelle municipalité.

Nous rappelons aux membres actuels du Conseil général que cette cérémonie d'assermentation est obligatoire pour continuer d'être convoqués aux séances organisées dès le 1^{er} juillet 2016.

Vous avez également la possibilité de vous faire assermenter en cours de législature. Toutes les dates et les informations à propos des séances sont disponibles sur le pilier public ou sur notre site internet www.pomy.ch.

A l'issue de cette soirée, une collation sera servie.

La Municipalité